

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

*Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000*

**Séance publique du 19 novembre 2020**

Membres en exercice : 8  
Date de Publicité : 19/11/2020

D/2020-040

Aujourd'hui, jeudi 19 novembre 2020, à 10 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

**Madame Delphine JAMET**

Etaient présents :

*A titre de titulaires :*

Mesdames JAMET, DEMANGE, FAMHY, KUHN et Messieurs BELPERRON, FEYTOUT et GIRARD

*A titre de suppléants (en visio conférence)*

Mesdames BOUVIER et AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames SCHMITT, DELUC, LE BOULANGER, LECERF, DELNESTE et EL KHADIR et Monsieur ARFEUILLE



*SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC*

D/2020-040

**ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le rapport suivant est présenté :

Monsieur le Comptable public de Pessac, comptable du SIVU Bordeaux-Mérignac, nous demande d'admettre en non-valeur, au motif que le montant restant à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite, la créance irrécouvrable suivante :  
Association ASTROLABE –titre 352-exercice 2018- 0,62 €

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L1617-5 du CGCT,  
Vu l'état des créances irrécouvrables présenté par le Comptable publique pour admissions en non-valeur,

Adopte la délibération suivante :

**Article 1 :**

La créance de 0,62€ du titre 352, exercice 2018, association ASTROLABE est admise en non-valeur.

**Article 2 :**

La Présidente du SIVU Bordeaux-Mérignac et le comptable public assignataire de Pessac sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Adopté :

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 19/11/2020

La Présidente



Delphine JAMET

**033041**

**TRES. PESSAC**

**Etat des présentations et admissions en non-valeur**

**11500 SIVU BORDEAUX MERIGNAC**

**ORIGINE DOCUMENT :**

Numéro du poste comptable : 033041  
Budget collectivité : 11500  
Id de la liste de présentation en NV : Id de la li  
Liste de critères de tri : 5 Asc,7 Asc

**11500 - SIVU BORDEAUX MERIGNAC**

**Pièces irrécouvrables des collectivités et établissements locaux**

Arrêtées à la date du 24/09/2020

Numéro de la liste : 3597350212

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande, en conséquence, l'admission en non-valeurs de ces pièces pour le montant total de :

0,62 Euro(s)



11500 - SIVU BORDEAUX MERIGNAC

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 24/09/2020

Numéro de la liste : 3597350212 - 1 Pièces présentées pour un montant de 0,62

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société	1	Pièces pour	0,62
Catégories de produits	DIVERS	1	Pièces pour	0,62
Motifs de présentation	RAR inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	0,62
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1	Pièces pour	0,62
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2018	1	Pièces pour	0,62

**033041**

**TRES. PESSAC**

**Etat des présentations et admissions en non-valeur**

**11500 SIVU BORDEAUX MERIGNAC**

**Nombre de pages : 3**

**FIN DE DOCUMENT**